

Le Préfet

À

- destinataires in fine -

Bourges, le **30 AVR. 2021**

Objet : Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Belleville-sur-Loire– Demande d'autorisation relative à l'évolution des prescriptions relatives aux prélèvements et rejets

PJ : 1 dossier

Le groupe EDF, exploitant des installations nucléaires de base n° 127 et n° 128 du CNPE de Belleville-sur-Loire a déposé une demande de modification de ses installations impactant également les prescriptions relatives aux prélèvements et aux rejets du site.

L'autorité de sûreté nucléaire a jugé cette demande recevable conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En application des dispositions de l'article R. 593-57 du code de l'environnement, ce dossier doit être transmis aux collectivités territoriales, et à leurs groupements, situés dans un rayon de 10 km autour du site.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître l'avis de votre conseil municipal ou de votre conseil communautaire qui devra se prononcer dans les 2 mois à compter de la réception de la présente lettre, conformément à l'article R. 122-7 du code de l'environnement.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que les élus ne doivent pas s'investir directement et personnellement dans les projets auxquels ils pourraient avoir un intérêt personnel au risque de voir la délibération annulée.

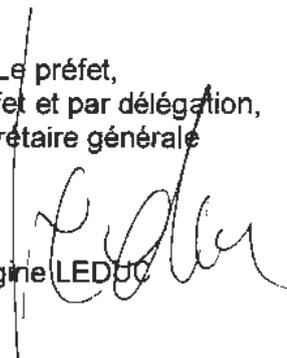
Aussi, vous pouvez inviter les conseillers intéressés à s'absenter le temps de la discussion de l'affaire en cause, à ne pas prendre une part active aux réunions préparatoires et à ne pas être rapporteur du projet soumis à délibération. Vous pourrez également attirer leur attention sur le fait qu'une telle situation peut constituer un délit de prise illégale d'intérêt.

Copies :

- Préfecture du Loiret
- Préfecture de la Nièvre
- Préfecture de l'Yonne
- ASN

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale

Régine LEDUC



DESTINATAIRES

Département du Cher

- M. le président de la communauté de communes Pays Fort Sancerrois
- M. le maire de Belleville-sur-Loire
- M. le maire de Boulleret
- M. le maire de Léré
- Mme la maire de Santranges
- Mme la maire de Savigny-en-Sancerre
- M. le maire de Sury-près-Léré
- Mme la maire de Sainte-Gemme-en-Sancerrois

Département du Loiret

- M. le président de la communauté de communes Berry-Loire Puisaye
- M. le maire de Batilly-en-Puisaye
- M. le maire de Beaulieu-sur-Loire
- M. le maire de Bonny-sur-Loire
- M. le maire de Châtillon-sur-Loire
- M. le maire de Faverelles
- M. le maire d'Ousson-sur-Loire
- Mme la maire de Thou

Département de la Nièvre

- M. le président de la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain
- M. le président de la communauté de communes de Puisaye-Forterre
- M. le maire d'Annay
- Mme la maire d'Arquian
- Mme la maire de La Celle-sur-Loire
- M. le maire de Cosne-Cours-sur-Loire
- Mme la maire de Myennes
- M. le maire de Neuvy-sur-Loire
- Mme la maire de Saint-Loup
- M. le maire de Saint-Vérain

Département de l'Yonne

- M. le maire de Lavau